

VOTRE RÉGION

IMBROGLIO Victimes de PV injustifiés, Marion et Thierry ont fait appel à l'Andevi

Opération commando aux aurores, l'automobiliste inconséquent a été bloqué

Hier, nous évoquions la situation ubuesque d'un jeune couple stéphanois destinataire de moult PV injustifiés. Certains éléments avaient été masqués pour ne pas interférer dans l'action planifiée par l'association Andevi à l'encontre de l'acquéreur de leur ancien véhicule.

CHENS-SUR-LÉMAN

Sept heures hier matin, le jour se lève à peine sur Chens-sur-Léman ; Yohann part au boulot au volant de sa Peugeot 306. Une journée comme les autres ? Pas tout à fait. Engagé sur le chemin de Charnage, il est bloqué par trois véhicules. Impossible d'avancer, de reculer... La surprise fait place à la stupeur. Face à lui l'imposante stature du président de l'association nationale de défense des victimes d'injustices (Andevi), Daniel Merlet, qui le met au parfum. Ainsi apprend-il qu'il est la cible d'une opération commando dite "citoyenne" programmée il y a plusieurs semaines et minutieusement préparée depuis trois jours. En cause, son inconséquence volontaire ou non. Depuis l'achat de sa Peugeot en octobre 2009 à Saint-Étienne, il ne s'est pas acquitté de ses obligations. L'ancien propriétaire, Thierry, est de fait toujours titulaire de la carte grise, et collectionne malgré lui PV et retraits de points.

Présente sur les lieux de



Sa Peugeot bloquée, Yohann attend la venue des gendarmes qui ont été alertés par les membres de l'association Andevi. Même attente pour Marion et Thierry qui s'entretiennent avec un adhérent. Photo DL/Greg YETCHMENIZA

l'intervention, son épouse, Marion, explique la boule au ventre la galère administrative, les démarches infructueuses, la crainte de faire l'objet d'une saisie sur salaire, d'un retrait de permis de conduire synonyme de chômage, et surtout d'avoir à répondre de délits routiers aux conséquences plus dramatiques. « On a reçu plus d'une douzaine de PV pour excès de vitesse, stationnement illicite, dans la région de Thonon, d'Annemasse et même sur Suisse à Genève. » Plus de 2 000 € et bien sûr une razzia totale sur le ca-

pital points du permis de Thierry. Sur place, Yohann est blême. Non, il ne s'est pas rendu compte des ennuis causés. Oui, il regrette. Propose de signer une reconnaissance de dette. S'interroge : « Mais pourquoi ne m'avez-vous pas contacté, on se serait expliqué... » Ce n'est pas dans les modes opératoires de l'association qui préfère les opérations coups de poing télévisuelles -d'ailleurs TF1 est le seul média autorisé au moment du blocage de la route. Marion répond du tac au

tac : « On a signalé la situation aux gendarmes du secteur. On n'a pas été entendus. En plus, on ne vous connaît pas,

REPÈRES

ANDEVI

■ L'association nationale de défense des victimes d'injustices (Andevi) a été créée en janvier 2011 et compte 2 800 adhérents et sympathisants.

CONTACT

■ Tél. : 06 69 53 01 08 ou 02 51 63 57 74. andevi@sfr.fr www.andevi.info

sauf que vous n'avez plus de permis... » L'inconséquent a plaidé sa cause : « J'étais en galère, pas de boulot, pas d'argent, c'est pour ça que je n'ai pas fait la carte grise. C'est 200 €, avec un salaire de 1 000 €, je ne pouvais pas les sortir. Le temps a passé et il y avait toujours quelque chose... » Ultime précision du commandant de la brigade de Douvaine, Alain Ladoux, « n'ayant pas reçu notification de la perte de ses points, le conducteur peut effectivement conduire. » Imbroglia quand tu nous tiens !

Françoise GRUBER

Et 43 prunes de plus !

Alertés, les gendarmes ont investi les lieux peu après. Tous les protagonistes ont été entendus. Les adhérents d'Andevi pourraient être poursuivis pour arrestation arbitraire et entrave à la circulation. Yohann a lui aussi été auditionné et répondra de toutes ses infractions devant le juge. D'ici là, plus de voiture, elle a été saisie à la demande du procureur. L'audition de Yohann a encore permis de dénicher d'autres PV. Au total, 43 prunes toutes glanées en Suisse pour la contre-valeur de 4 000 €. Bonne nouvelle pour Marion et Thierry, les autorités suisses les ont mises au nom de Yohann. □



TROIS QUESTIONS À...

Daniel Merlet

Président de l'association nationale de défense des victimes d'injustices

« Nous recevons de plus en plus d'appels de gens désespérés »

■ L'opération que vous venez de mener dans le Chablais est un succès ?

« Oui, parce que la voiture, sur ordre du procureur de Thonon, a été confisquée au propriétaire. Elle a été prise en charge sous nos yeux par la dépanneuse. Jusqu'à la décision du tribunal, on est certain que les anciens propriétaires ne recevront plus de PV émanant des agissements de leur acheteur. C'est un grand pas, on peut dire qu'on a été entendu. C'est ce que l'on attendait. Lorsque l'on fait un signalement de PV injustifiés, il faut que les forces de l'ordre, police nationale ou gendarmerie, interviennent. Nous ne sommes pas des justiciers, mais nous menons des opérations citoyennes. »

■ L'association n'a que quelques mois et les opérations commandos se multiplient ?

« L'Andevi existe depuis la fin du mois de janvier 2011, et nous avons 500 dossiers en cours. Demain (NDRL : aujourd'hui), on pense intervenir dans le Var. Ce sont des cas comme celui de Marion et Thierry, où l'acquéreur du véhicule ne régularise pas la situation, c'est-à-dire ne met pas la carte grise à son nom. Il y a aussi les "doublettes". Là, on est véritablement dans le domaine de l'escroquerie, puisqu'il s'agit d'une copie de la plaque d'immatriculation. Tout le monde peut être concerné, et ce sont encore des PV, des délits de fuite, voire pire, qui vous sont imputés à tort. Nous recevons de plus en plus d'appels de gens désespérés, coincés dans des situations inextricables. Selon des estimations officielles, le phénomène concernerait une voiture sur neuf. Donc 200 000 à 300 000 cas par an. »

■ Qu'attendez-vous aujourd'hui ?

« Tout d'abord, que les forces de l'ordre sur le terrain soient attentives à nos signalements. En ce sens, le ministère de l'Intérieur doit leur adresser une circulaire pour les sensibiliser. Deuzio, que les sanctions à l'encontre des contrevenants soient sévères avec à la clé la confiscation du véhicule. Tertio, que le vendeur de la voiture soit libéré de toute responsabilité le jour de la transaction. Aujourd'hui, il y a un mois de battement, le délai doit passer prochainement à 15 jours, mais c'est encore trop. Enfin, il faut moins d'yeux électroniques et plus de fonctionnaires ou militaires sur le terrain pour gérer humainement les situations. »

Propos recueillis par F.G.

LES PRIX ..
CITROËN
LE MOYEN
LE PLUS SIMPLE
POUR FAIRE
DES ÉCONOMIES.

À partir de

5 890 €⁽¹⁾

CITROËN C1

Bonus Écologique
de 400 € déduit.
Sous condition
de reprise

8 990 €⁽²⁾

CITROËN C3
1.1i Attraction
Climatisée

Sous condition
de reprise



PORTES OUVERTES CONCESSIONNAIRES ET AGENTS
SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 OCTOBRE *

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



(1) Modèle présenté : Citroën C1 1.0i BVM 5 portes Millenium avec option peinture métallisée (13 040 €). Somme restant à payer pour l'achat d'une Citroën C1 1.0i 3 portes Attraction neuve hors option, déduction faite de 2 860 € d'offre de remise (tarif VP en vigueur), de 400 € de Bonus Écologique (décret du 23/12/10) et de 300 € de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 15 ans destiné à la casse. Offre non cumulée réservée aux particuliers dans le réseau participant jusqu'au 31/10/11. (2) Modèle présenté : Citroën C3 VTi 95 BVM Exclusive avec options peinture métallisée et vitres arrière surteintées (18 600 €). Somme restant à payer pour l'achat d'une Citroën C3 1.1i Attraction neuve climatisée, déduction faite de 2 960 € d'offre de remise (tarif VP en vigueur) et de 2 250 € de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse. Prolongation jusqu'au 31/10/11 de l'offre de 09/11, non cumulée, réservée aux particuliers dans le réseau participant. Consommations mixtes et émissions de CO2 (norme CEE 99-100) de Citroën C1 : de 4,5 à 4,6 l/100 km et de 103 à 106 g/km et de Citroën C3 : de 3,4 à 6,6 l/100 km et de 87 à 153 g/km. *Selon autorisation préfectorale.

Concessionnaires exclusifs en Haute-Savoie

SADAL ANNEMASSE - 118, route de Taninges - VETRAZ MONTHOUX - Tél. 04 50 36 78 78

SADAL ANNECY - 209, route d'Aix-les-Bains - SEYNOD - Tél. 04 50 69 54 00

SADAL THONON - R.N. 5 - ANTHY SUR LEMAN - Tél. 04 50 70 12 12